

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
ÉCOLE SECONDAIRE JOSEPH-HERMAS-LECLERC

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil d'établissement tenue le
1^{er} octobre 2019 à 19 h 00 dans la salle de conférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Carriere, Gerald	Parent,
Gallant, Vicky	Parent
Lapointe, Caroline	Parent, représentant C.P.
Parent, Nancy	Parent,
Poulin, Karine	Parent
Tilloy, Peggy	Parent, substitut au représentant C.P.
Marcil, Alexandra	Parent substitut
Arbour, Marie-Hélène	Enseignante
Ouellet, Myriane	Enseignante
Petit, Isabelle	Enseignante
Verpaelst, Mylène	Enseignante
Jamison-Demarbre, Annie	Personnel de soutien
Lacourse, Christian	Directeur

Le secrétariat est assuré par :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Lacourse accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22CE1920-001

Il est proposé par Karine Poulin et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. PRÉSENTATION DES MEMBRES

Un tour de table est fait afin que chacun des membres se présente.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2019

22CE1920-002

Il est proposé par Isabelle Petit et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du 11 juin 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.1 Suivi :

Aucun suivi.

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

5. ÉLECTIONS

Christian Lacourse explique aux membres le fonctionnement des élections et ce dernier agira à titre de président d'élection.

- Élection du ou de la président (e)

Karine Poulin se propose. Isabelle Petit appuie.

22CE1920-003

Karine Poulin est élue présidente du conseil d'établissement de l'école par acclamation, et ce, pour une durée d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- Élection du ou de la vice-président (e)

Gerald Carriere se propose. Karine Poulin appuie.

22CE1920-004

Gerald Carriere est élu vice-président du conseil d'établissement de l'école par acclamation, et ce, pour une durée d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- Élection du (ou de la) trésorier (ère)

Nancy Parent se propose. Karine Poulin appuie.

22CE1920-005

Nancy Parent est élue trésorière du conseil d'établissement de l'école par acclamation, et ce, pour une durée d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE ET DATES DES RENCONTRES DU CE.

Karine Poulin présente le document des règles de régie interne aux membres et en fait une lecture générale. Voici la modification à apporter :

Point 5.1 : la durée des séances sera d'un maximum de 2 heures.

Par la suite, le calendrier des dates de rencontre du CE est présenté.

22CE1920-006

Il est proposé par Vicky Gallant et résolu :

QUE le document des règles de régie interne ainsi que le calendrier des rencontres du CE soient adoptés avec la modification mentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. RAPPORT ANNUEL DU CÉ

Dépôt du document qui a été présenté lors de l'assemblée générale des parents du 11 septembre dernier.

22CE1920-007

Il est proposé par Nancy Parent et résolu :

QUE le rapport annuel du CÉ soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS

Les membres du CÉ sont invités à prendre connaissance et à compléter le formulaire à cet effet.

9. REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

M. Lacourse fera une approche auprès des représentants de la Barak (maison des jeunes de Granby).

10. NOS INTERVENANTS

10.1 Parole au public (LIP ART. 68) :

Aucun public présent. M. Lacourse précise que s'il y a des personnes qui veulent venir au point « parole au public », ils doivent au préalable en faire la demande officielle à la présidente ou à la direction.

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

10.2 JHL communauté (LIP ART. 42, 3^E ET 51) :

Les élections n'ont pas encore eu lieu. Donc, la sélection des élèves est à venir.

10.3 Représentante au comité de parents :

Caroline nous informe qu'un bilan budgétaire provisoire a été déposé par la direction générale. Il y aura des élections pour former l'exécutif du comité de parents lors de la rencontre du 10 octobre prochain.

10.4 EHDAA :

Aucun représentant.

10.5 Direction :

10.5.1 Calendrier des étapes et remise des bulletins : Les membres prennent connaissance du document « Communications aux parents 2019-2020 ». Nous y retrouvons la liste des diverses communications et des échéanciers pour l'année scolaire.

10.5.2 Fonds à destination spéciale : Considérant que les fonds à destination spéciale ne sont utilisés que pour permettre aux élèves de payer leurs activités :

22CE1920-008

Il est proposé par Gerald Carriere et résolu :

QUE la direction procède au transfert des fonds de façon continue pendant l'année scolaire en cours afin de permettre un meilleur suivi de ces budgets. La direction présentera les états financiers de ses fonds à chaque CE. Les membres du CE se donnent le droit d'annuler cette façon de faire en tout temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.5.3 Locations de salles : M. Lacourse présente les encadrements qui régissent les locations de salles à la commission scolaire. Il précise qu'aucun frais de location ne sont facturés pour les activités parascolaires. Pour tout autre type de location, il faut minimalement percevoir la valeur des taxes. Il veut s'assurer que tous les contrats de location n'engendrent pas des coûts supplémentaires pour l'école. La priorité est aux activités pour les élèves à l'intérieur de la plage horaire de l'école (7h à 19h).

22CE1920-009

Il est proposé par Peggy Tilloy et résolu :

QUE la direction applique les encadrements prévus par la commission scolaire sur les locations de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.5.4 Organisation scolaire - clientèle :

M. Lacourse nous présente le portrait de l'ensemble de la clientèle pour 2019-2020. Il fait mention que nous avons accueilli plus de 900 nouveaux élèves dans l'école (sec 1, 2 et 3). Il nous mentionne aussi que près de la moitié des membres du personnel sont nouveaux à l'école. Toute cette nouveauté apporte une belle énergie ainsi qu'une révision de nos différents processus.

10.5.5 Voyages :

M. Lacourse explique que dorénavant, une résolution individuelle devra être adoptée pour chaque voyage prévu.

11. BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Nous avons un budget de 200\$ pour l'année 2019-2020. Les membres peuvent utiliser ce budget pour des frais de gardiennage, frais de déplacement, formation, conférencier et petites bouchées pendant les rencontres. Il est décidé que nous utiliserons ce budget pour un goûter de Noël et un autre à la fin de l'année.

12. SORTIES, ACTIVITÉS OU DÉRANGEMENTS À L'HORAIRE 2019-2020 (LIP ART. 87, 88)

Les membres prennent connaissance du tableau des activités.

22CE1920-010

Il est proposé par Caroline Lapointe et résolu :

QUE les sorties, activités ou dérangements à l'horaire soient adoptés tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. Lacourse nous présente les différents voyages qui se retrouvent dans le tableau des sorties, activités ou dérangements à l'horaire.

CONSIDÉRANT art. 87 de la LIP qui donne au CE le mandat d'approuver les activités éducatives de l'école,

CONSIDÉRANT la présentation des objectifs du voyage en Abitibi du 22 au 25 mai 2020,

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

22CE1920-011 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Karine Poulin, il est résolu à l'unanimité d'approuver le voyage.

CONSIDÉRANT art. 87 de la LIP qui donne au CE le mandat d'approuver les activités éducatives de l'école,

CONSIDÉRANT la présentation des objectifs du voyage à Ottawa du 7 au 8 juin 2020,

22CE1920-012 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Vicky Gallant, il est résolu à l'unanimité d'approuver le voyage.

CONSIDÉRANT art. 87 de la LIP qui donne au CE le mandat d'approuver les activités éducatives de l'école,

CONSIDÉRANT la présentation des objectifs du voyage à Londres, Paris et Rome pendant la semaine de relâche 2021,

22CE1920-013 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Petit, il est résolu à l'unanimité d'approuver le voyage.

CONSIDÉRANT art. 87 de la LIP qui donne au CE le mandat d'approuver les activités éducatives de l'école,

CONSIDÉRANT la présentation des objectifs du voyage à Toronto-Niagara Falls du 19 au 21 juin 2020,

22CE1920-014 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Nancy Parent, il est résolu à l'unanimité d'approuver le voyage.

CONSIDÉRANT art. 87 de la LIP qui donne au CE le mandat d'approuver les activités éducatives de l'école,

CONSIDÉRANT la présentation des objectifs du voyage à Washington du 17 au 19 juin 2020,

22CE1920-015 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Hélène Arbour, il est résolu à l'unanimité d'approuver le voyage.

13. CAMPAGNES DE FINANCEMENT

M. Lacourse explique la procédure qui a été suivie pour déterminer la compagnie qui a obtenu le contrat pour la campagne de financement des élèves. Entre autres, nous devons respecter la politique alimentaire. Afin de respecter la loi sur les contrats des organismes publics, nous avons procédé à une demande d'appels d'offres. M. Lacourse mentionne aussi qu'il y a diverses activités de financement permettant aux élèves d'amasser des fonds afin de diminuer le coût de certaines activités (ex : voyages, sorties de fin d'année, bal, etc.).

14. VARIA

Aucun varia.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

22CE1920-016 Il est proposé par Karine Poulin et résolu :

QUE la séance soit levée, à 20 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Directeur

Présidente